



Non remise des clés du logement

Par **lililoc**, le **22/11/2013** à **17:48**

Bonjour,
J'ai signé le bail de location le 4 novembre et j'ai fait l'état des lieux le 15 novembre. Lors de l'état des lieux la commerciale m'a dit que les verrous du volet n'étaient pas au normes et ne m'a donc toujours pas donné les clés. On est le 22 novembre et je n'ai toujours pas les clés. Ai je le droit de réclamer à me faire rembourser la période où je n'ai pas eu accès au logement?
merci de vos réponses

Par **Lag0**, le **22/11/2013** à **19:43**

Bonjour,
Difficile de bien comprendre ce problème de verrous de volet pas au normes !
Qu'entendez-vous par là ?
Et en quoi cela vous empêche de jouir du logement ?
En tout cas, si le bailleur ne vous a pas délivré le logement à la date prévue, il est en faute, il devait absolument assurer votre relogement si le logement prévu n'était pas disponible.